

## **14 - Ouverture d'un nouvel établissement d'accueil du Jeune Enfant sur le quartier des Clairs-Soleils - Modalités de partenariat avec l'ADAPEI**

**Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur :** La Ville de Besançon a souhaité, dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier des Clairs-Soleils, créer un nouvel Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) qui ouvrira ses portes le 29 août prochain.

Il s'agira d'une crèche collective de 26 places, d'une halte garderie de 5 places auquel sera adossé un service d'accueil familial de 33 places, soit la création de 11 places supplémentaires (5 places ordinaires et 6 places pour enfants polyhandicapés) par rapport à l'offre actuelle d'accueil sur le quartier.

Ce multi-accueil animé par une équipe pluridisciplinaire aura pour ambition de proposer 6 places dédiées aux enfants polyhandicapés en partenariat avec l'ADAPEI (Institut Médico-Educatif (IME) l'Espoir).

L'objectif de ce nouvel établissement est de créer un lieu de vie où chaque enfant pourra grandir à son rythme et selon ses possibilités et pourra apprendre à connaître l'autre dans le respect de la différence de chacun.

De manière à permettre l'atteinte de cet objectif, trois axes ont été fixés par la Ville : un projet architectural adapté (I), une équipe pluridisciplinaire fédérée (II), des modalités d'accueil répondant aux besoins des familles dans le respect du rythme de l'enfant (III).

### **I - Des locaux adaptés à un accueil de la différence**

Dès l'origine du projet de construction réalisé par la sedD, la crèche a intégré, dans sa conception, l'accueil d'enfants polyhandicapés : deux espaces de 15 m<sup>2</sup> chacun sont dédiés à la prise en charge thérapeutique des enfants, un espace de propreté spécifique est également réalisé au sein de l'établissement.

Outre ces deux espaces, la globalité du projet architectural mené par le Cabinet LAMBOLEY prévoit des espaces de vie en commun, spacieux et sécurisants, déployés sur 511 m<sup>2</sup>.

Un soin particulier a été apporté à l'accessibilité de tous les espaces intérieurs et extérieurs à la crèche.

Le mobilier, en cours d'acquisition, repose sur un choix partagé des professionnels de la Petite Enfance et des professionnels de l'accueil spécialisé.

### **II - Une équipe pluridisciplinaire fédérée**

La clé de la réussite d'un tel projet repose essentiellement sur la motivation des professionnels venus d'horizons différents, qui vont, au quotidien, accueillir et accompagner le développement d'enfants dont les différences seront plus ou moins visibles.

#### **A - Les moyens humains**

L'EAJE des Clairs-Soleils sera le creuset du rapprochement de deux univers professionnels : les professionnels du handicap physique, sensoriel et mental de l'enfant et les professionnels de la Petite Enfance.

#### **Personnel de l'IME l'Espoir «détachés» sur la crèche des Clairs-Soleils**

- 2 aides médico-psychologiques
- 1 agent polyvalent

**Personnel de la Ville de Besançon**

- 1 infirmière puéricultrice Diplômée d'Etat, directrice de l'établissement
- 1 éducatrice de jeunes enfants
- 6 auxiliaires de puériculture
- 2 agents polyvalents

1 pédiatre et 1 psychologue sur des temps de vacances compléteront l'équipe.

Il est à noter que le nouvel EAJE a bénéficié de la création de 2 postes supplémentaires (1 AP et 1 agent polyvalent), ce qui porte le taux de qualification des personnels à 75 %.

L'ensemble de l'équipe est placé sous la responsabilité et la coordination de la Directrice de l'établissement selon des modalités définies dans la convention de partenariat qui lie la Ville et l'ADAPEI.

**B - La constitution des équipes**

La constitution des équipes repose sur un principe de volontariat, tant du côté de la Ville que de celui de l'IME, le temps a été laissé à chacun pour se déterminer à participer au projet, la liberté de ne pas investir le projet a été donnée à tous.

Des rencontres avec les enfants aujourd'hui accueillis à l'IME ont été programmées de manière régulière, une formation intra a été mise en place avec l'ADAPEI pour partager l'approche du handicap par chacun des acteurs du projet, la Direction Petite Enfance a également proposé une demi-journée d'information sur le fonctionnement de notre collectivité à l'ensemble de l'équipe (IME et Ville).

**III - Les modalités d'accueil**

L'inscription des enfants polyhandicapés s'effectue après notification de la Commission des droits et l'autonomie des personnes handicapées de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH.) Il s'agit d'une inscription conjointe entre l'IME l'Espoir et la Ville de Besançon.

L'orientation des enfants de l'IME vers la crèche des Clairs-Soleils nécessite un temps d'observation et d'évaluation pour appréhender les besoins spécifiques de l'enfant et recueillir le souhait des parents de voir leurs enfants accueillis en milieu ordinaire.

A l'issue de ce temps d'observation, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pourra être proposé dans le seul intérêt de l'enfant. La conclusion du PAI est une démarche d'accueil qui résulte d'un partage d'informations entre l'IME et la crèche ; il situe les professionnels les mieux adaptés à l'accompagnement de l'enfant et définit le protocole médical à mettre en œuvre le cas échéant.

A la différence des accueils habituels, il n'y a pas d'obligation d'habiter Besançon ni de travail des familles, l'admission à l'IME de Besançon suffit.

Les enfants polyhandicapés sont accueillis sur 4 jours les lundi, mardi, jeudi et vendredi sur une amplitude horaire restreinte de 9 h à 16 h. Aucun de ces enfants ne peut être accueilli sans la présence d'un personnel spécialisé de l'IME.

L'accueil des enfants polyhandicapés peut être possible, par dérogation, jusqu'à l'âge de 6 ans (3 ans pour les places d'accueil ordinaires).

**IV - Information des familles**

Les familles des enfants accueillis et à accueillir, y compris celles des enfants placés occasionnellement, seront conviées à une première rencontre le 22 juin et à une visite du nouvel équipement le 2 juillet.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet de partenariat et à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les actes pris en application.

**«M. LE MAIRE :** C'est quelque chose d'assez fort là, souligné d'ailleurs très fortement au niveau du congrès national de l'UNAPEI puisque cet établissement, qui va accueillir 6 enfants polyhandicapés est unique en France, je dis bien unique en France.

**Mme Françoise FELLMANN :** Ce projet est né en 2001. La crèche actuelle de Clairs-Soleils se trouve à côté de l'école Vauthier-Sircoulon, donc tout en haut de Clairs-Soleils, pour ceux qui connaissent c'est un préfabriqué. Donc dès 2001 nous avons décidé de profiter de l'ANRU pour construire une crèche digne de ce nom. Nous avons donc rencontré un représentant de l'ADAPEI M. UBBIALI, qui est le responsable du secteur enfance et à ce moment-là il nous a dit : «Pourrait-on imaginer une structure où on pourrait accueillir des enfants polyhandicapés de l'Espoir ?». On a alors commencé à cogiter, on en a parlé avec M. le Maire qui évidemment a tout de suite été d'accord pour soutenir ce projet-là, mais cela a pris un petit peu de temps. Ce qui est exceptionnel, c'est qu'on a travaillé sur un vrai projet d'accueil des enfants polyhandicapés dans notre structure dès le départ ; aussi quand on a pu donner un cahier des charges à l'équipe d'architectes retenus, l'Equipe LAMBOLEY, nous avons intégré tous les besoins pour ces enfants. C'est vrai que souvent on fait une crèche et après on se dit ça serait bien qu'on fasse cela. Là vraiment on est parti du projet et après on a demandé à l'architecte de faire les plans en fonction. C'est une cohabitation qui va démarrer le 29 août prochain, c'est-à-dire après les vacances. Ce qui est à souligner également c'est que nous avons 11 places supplémentaires par rapport à la crèche actuelle donc il y aura 26 places en crèche collective.

Je précise un petit peu les choses parce que ce n'est pas toujours évident quand on n'est pas dans le secteur de la petite enfance de faire la différence entre le collectif, la halte-garderie et l'accueil familial. Donc sur cette structure nous aurons 26 places de collectif, c'est-à-dire les enfants sont accompagnés par les parents et ils restent dans la structure, donc c'est 20 enfants plus les 6 places pour les enfants polyhandicapés. Il y aura aussi 5 places de halte-garderie dans la structure pour de l'accueil occasionnel et nous avons également sur ce quartier l'accueil familial de 33 places. L'accueil familial ce sont des gardiennes agréées, salariées de la Ville, qui travaillent à leur domicile, mais qui dépendent de cette crèche, donc qui sont sous le contrôle de la directrice de la crèche. La directrice se rend à leur domicile et les gardiennes et les enfants viennent dans cette structure pour faire des groupes de jeux. J'insiste un petit peu lourdement mais c'est l'occasion de le faire, le familial ce sont nos assistantes maternelles de la Ville. Ça n'empêche qu'à côté évidemment, il y a aussi des assistantes maternelles indépendantes mais ces locaux sont destinés au personnel Ville et aux enfants dont elles ont la charge.

Comme je vous l'ai dit, le travail a été fait avec l'ADAPEI depuis le départ et ce qui est très intéressant également c'est que la directrice de cette crèche a souhaité diriger cette structure (celle qui est en poste actuellement n'a pas souhaité le faire) et nous avons également travaillé avec les équipes c'est-à-dire que les personnels qui vont travailler dans cette structure ont fait le choix de travailler avec les enfants polyhandicapés donc il y a eu des mutations. Tous ces personnels ont également été formés, ils ont passé du temps à l'Espoir pour aller à la rencontre des équipes et des enfants et ça s'est fait également dans l'autre sens, des personnels de l'ADAPEI sont venus dans nos structures pour comprendre comment elles fonctionnent. C'est donc une vraie équipe qui est constituée de ces deux origines, les formations étaient communes et c'est vraiment une ambition et un projet partagés. Cette équipe unique prendra en charge l'ensemble des enfants, on ne saura pas qui s'occupe des enfants polyhandicapés dans le temps de la journée. Bien sûr, il y aura les moments particuliers dans des locaux dédiés à la rééducation, par exemple mais dans le temps de crèche normale, les enfants seront accueillis ensemble sans distinction.

Le coût de cette crèche est de 1 538 339 €, je peux le préciser aujourd'hui. On a eu bien entendu le financement de l'ANRU, de la CAF, j'insiste toujours avec le partenariat de la CAF parce que c'est vrai qu'au niveau des comités de pilotage nous avons toujours eu un représentant de la CAF, évidemment aussi du Conseil Général, les médecins de PMI nous ont accompagnés également dans ce projet-là, et bien sûr la participation de la Ville. Pour ceux qui se promènent un petit peu dans ce beau

quartier Clairs-Soleils, parce qu'effectivement maintenant il a changé d'allure, c'est en pied d'immeuble d'un bâtiment de GBH, le bâtiment est terminé, les locations débuteront à l'automne je crois, et la partie verte, vous ne pourrez pas la rater, correspond à la crèche. Elle se voit quand on descend. L'architecte a beaucoup travaillé aussi sur les couleurs. Dernièrement, on a fait se rencontrer les familles, les enfants, les nouveaux parents qui vont arriver au mois de septembre, les mamans enceintes et les familles des enfants polyhandicapés. Nous avons eu une réunion avec toutes ces familles le 22 juin et nous leur avons fait découvrir la crèche. Il y aura une inauguration officielle. Les couleurs ont été choisies par l'architecte et c'est vrai que c'était un travail intéressant parce qu'on avait bien l'explication sur le pourquoi des couleurs, ce n'était pas n'importe quoi. La forme est un petit peu particulière, il y a des formes arrondies pour rappeler la grossesse, etc.

**M. LE MAIRE :** C'est une très belle réalisation et je remercie Françoise qui s'est vraiment beaucoup investie dans ce projet. Je crois que le fait d'accueillir 6 enfants polyhandicapés montre bien la volonté de la Ville dans le domaine du handicap, volonté de ne pas être dans le discours mais dans les actes.

**Mme Catherine GELIN :** Je suis contente que ce projet unique en France prenne effet à la rentrée. Ce que je souhaite c'est que ces 6 enfants puissent être suivis et également qu'on puisse observer les effets de l'augmentation du nombre d'enfants dans les classes par rapport à la prise en charge future de ces enfants ainsi que les personnels spécialisés qui devront les accompagner. Je pense qu'il y a encore fort à faire et même s'il y a un désir d'emmener ces enfants vers une scolarité quasiment normale, il y aura quand même une inadéquation entre la taille des locaux, la formation des maîtres et la formation des AVS et je pense que c'est quelque chose qu'on devrait suivre dans le futur.

**M. Jean-Jacques DEMONET :** J'ai eu l'honneur avec Marie-Noëlle SCHOELLER de vous représenter lors de l'accueil du STAF de l'UNAPEI et la réalisation dont Françoise a fait la présentation a été remarquée. Je tiens à la féliciter également parce qu'elle est venue me présenter les plans, démarche qui est rare, et j'ai apprécié. Il y a eu quelques modifications mais très peu, le projet est très très bien réalisé. Les enfants vont être contents, je peux vous l'assurer parce qu'il y aura une certaine évolution dans leur comportement et les parents également seront contents. Merci.

**M. LE MAIRE :** Je crois qu'effectivement on a dit l'essentiel. C'est un très très beau projet. Je rappelle que samedi à Planoise Françoise FELLMANN posera aussi la première pierre d'une autre crèche, celle de la rue d'Artois qui remplacera celle d'Ile de France prochainement démolie dans le cadre des opérations PRU. Comme l'a dit Françoise, nous utilisons l'opportunité de ces PRU pour construire de nouvelles crèches. Ce sera là aussi une crèche très intéressante puisque très développement durable, basse consommation énergétique, et tout ce que nous faisons maintenant dans tous nos bâtiments.

**Mme Françoise FELLMANN :** Je voulais simplement répondre à Mme GELIN parce que c'était effectivement une remarque très intéressante. Quand on a décidé de se lancer dans ce projet c'était pour que des mamans qui ne reprennent pas leur travail parce qu'elles ont un enfant polyhandicapé et qu'elles doivent s'en occuper, puissent avoir ce temps de respiration, qu'elles puissent déposer leur enfant dans une structure normale d'accueil. Je ne l'ai peut-être pas assez bien dit mais le personnel de l'ADAPEI fait partie de l'équipe. Nous avons donc cette équipe mutuelle, composée à la fois du personnel communal et de deux personnels de l'ADAPEI qui auront en charge plus précisément ces enfants. Aujourd'hui dans d'autres crèches on accueille déjà des enfants handicapés, mais là c'est particulier, ce sont des enfants polyhandicapés et là vous avez raison, on s'est aussi posé la question de l'après. On a déjà travaillé avec l'ADAPEI et, vous devez le savoir, sur les classes externalisées, on accueille déjà des enfants handicapés dans les écoles. Pour ce projet, avec M. UBBIALI, on se dit qu'on a trois ans devant nous pour travailler avec l'Inspection Académique et certainement avec une seule école pour l'accueil de ces enfants. On envisage dans une des écoles de la ville, pas forcément les journées complètes, mais un petit temps pour ces enfants-là parce que ça serait dommage d'avoir ce temps de la petite enfance et qu'après ça s'arrête brutalement et que les enfants retournent exclusivement à l'Espoir. Donc vous allez encore en entendre parler sur un autre projet sûrement».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme SCHOELLER et M. DEMONET n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 18 juillet 2011.*